



Doc 4. RAPPORT D'ACTIVITES DU TRESORIER GENERAL SAISON 2012-2013

Période : 01/07/2012 au 15/06/2013.

L'article 1 de la partie financière de nos statuts définit de manière détaillée la mission du Trésorier général.

Au cours de cette période, les activités du trésorier général peuvent être synthétisées comme suit :

1. Etablissement et recouvrement des factures émises dans un strict respect des dispositions de l'article 8 de la partie financière des statuts.

- *Le recouvrement des factures s'est effectué dans la normale. Un cas de non paiement dans les délais impartis a nécessité l'application de forfaits allant jusqu'au forfait général du club. La radiation de ce club sera soumise à cette AG si l'apurement de la dette n'est pas réalisé dans les délais prescrits.*

2. Examen et traitement des réclamations reçues à la trésorerie sur les factures émises.

- *La trésorerie a essayé de répondre aux réclamations dans les délais impartis et dans quelques cas, a dû relancer les départements ou comités concernés dans des contestations de factures.*

3. Gestion des fonds mis à la disposition de l'AWBB par les clubs dans le cadre des dispositions de l'article PF18. La licence collective facturée en sixièmes à partir du mois de septembre, permet de ristourner aux clubs 50% du montant qui leur est dû en novembre, et 50% sur la facturation du mois d'avril.

- *Pour cette saison 2012 - 2013, le montant total des licences collectives était de 911.050 €. Les montants de 317,10 € par équipe pré poussins, poussins et benjamins, de 475,65 € par équipe pupilles et minimes, de 581,35 € par équipe cadets et juniors ont été distribués.*

Solde du compte au 30/06/2012	78.255,84 €
Montant des licences collectives collectées par 1/6	911.050,00 €
Montant des subsides versés en novembre	335.359,68 €
Montant des subsides versés en avril	348.360,78 €
Subsides de fonctionnement des jeunes	185.000,00 €
Solde du compte au 30/06/2013	120.285,38 €

- *Ce solde pourrait être diminué des montants non versés par les clubs qui seront radiés lors de l'assemblée générale : Standard Liège et RBC Verviers Pepinster. Le montant à déduire pourrait se situer aux alentours de 20.000 €.*

4. Organise régulièrement (au moins une fois par mois) le paiement des notes de frais introduites par les bénévoles de notre association ainsi que les factures transmises à la trésorerie (+/- 700 par mois). Chaque note ou facture fait l'objet d'un examen attentif et d'une vérification sérieuse. Le remboursement des frais a été codifié dans la « réglementation en matière de coûts ».

5. Préparation du budget 2013.

- *Le budget a pu être établi de manière équilibrée sans devoir recourir à des restrictions ou à des recettes supplémentaires. Les projets de développement de l'Association ont pu être pris en considération sur la base des prévisions de subvention.*

6. TTA.

- *Le TTA n'a pas subi l'indexation cette saison.*

7. Préparation et finalisation du bilan clôturé au 31/12/2012.

- *Le bilan 2012 a été présenté à l'assemblée de mars avec un solde positif de 16.318,70 €.*

Conclusion

Aujourd'hui, la collaboration avec la commission financière est établie et se traduit par des débats simplifiés en assemblée générale ; les explications et justifications relatives au budget et au bilan étant préalablement présentées en commission. Je ne puis qu'être satisfait du travail accompli que ce soit dans l'examen du budget ou du bilan. Une collaboration encore plus étroite a été demandée et je m'efforcerai d'y répondre favorablement.

Le financement de nos activités repose sur trois piliers : les clubs, les subsides institutionnels et le sponsoring.

Les subsides institutionnels (+ de 1.578.000 €) sont plus que jamais le moteur de développement des activités sportives de l'Association mais la perte des recettes de sponsoring suite à la crise financière affecte nos activités de promotion ; retrouver et développer de nouveaux partenariats constituerait à coup sûr un plus pour le basket francophone qui en a bien besoin dans un contexte national sportivement défavorable.

Merci à tous

Michel Collard
Trésorier général.